

APPROUVE
le 29 septembre 2009

COMMISSION HARMOS ET HORAIRESCOLAIRE (HHS)

N°3/ 2009

Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009

Présent-e-s

Mesdames et Messieurs

Frédéric Wittwer (DIP-SG), Claude Goldschmid (DIP - SG), Patrick Hess (DIP-SG), Jean-Luc Boesiger (DGEP), Bernard Riedweg (DGEP), Manuel Schüle (DGCO), Gilles Chamoux (SLJ), Nadia Keckeis (SCC-DIP)

M. Paolo Chiararia (ACG-Ville de Genève), en remplacement de Mme Widmer

Sandra Capeder (GAPP), Anne Thorel Ruegsegger (GAPP), Sandrine Comment (GAPP),

Sabrina Duhoux (SPG), Julien Fiorina (SPG),

Didier Bellardant (GIAP),

Bernard Matthey (ARA),

Claude Dupanloup (FASe),

Peter Minten (CPM), Nicolas Wirth (CMG),

Michael Kleiner (DCTI sport), Elena Santiago (AGS), Sybille Bonvin (AGS)

SRED : Daniela Di Mare (SRED), Muriel Pecorini (SRED), Marco Spagnoli (SRED)

Excusé-e-s:

Mesdames et Messieurs

Isabelle Widmer (ACG-Ville de Genève)(remplacée par M. P. Chiararia), Claude Howald (GIAP), Nathalie Studli (SPG), Nadia Mayor (FASe), Silvia del Bianco (IJD), Gérard Desmeules (APFEGM)

* * *

F. Wittwer remercie les personnes présentes de participer à cette troisième réunion de la commission HHS. Il excuse les absences annoncées de Mme I. Widmer, remplacée pour cette séance ainsi que pour la prochaine par M. Chiararia, de Mmes

Cl. Howald, N. Studli, N. Mayor ainsi que de M. G. Desmeules.

F. Wittwer fait part de deux changements intervenus au sein des représentants des écoles de musique: M. Wirth, administrateur du Conservatoire de Musique de Genève (CMG), sera remplacé dès la séance du 17 septembre par M. Ph. Chanon, directeur adjoint du CMG en charge des questions pédagogiques. Mme Del Bianco, directrice de l'Institut Jaques Dalcroze s'est quant à elle excusée pour l'ensemble de l'année académique pour des raisons d'incompatibilités horaires.

F. Wittwer a le plaisir d'accueillir aujourd'hui pour la première fois en tant que membre permanent de la commission HHS M. Manuel Schüle, directeur du service de la scolarité auprès de la direction générale du CO, ainsi que M. Claude Goldschmid, secrétaire adjoint au DIP, plus particulièrement chargé dans ce dossier d'établir des contacts et des échanges avec tous les partenaires prestataires non directement représentés dans cette commission: consulats, milieux religieux milieux économiques, etc.. Il est en effet important que ces partenaires soient tenus au courant des démarches de la commission pour pouvoir le moment venu se prononcer en toute connaissance de cause lors de la consultation.

1. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2009

Le procès-verbal du 23 juin 2009 est adopté sans modification par les membres de la commission avec remerciements à son auteur.

2. Brèves informations sur la suite du déroulement des travaux et sur la séance extraordinaire de la commission HHS du 17 septembre 2009 en présence du Professeur François Testu, professeur à l'Université de Tours et spécialistes des rythmes scolaires

Les membres de la commission ont reçu de la part de M. Wittwer un message annonçant la venue du Professeur François Testu, dont une brève biographie est distribuée en séance. F. Wittwer a pris la liberté, en fonction des disponibilités de M. Testu, d'organiser une **séance extraordinaire qui se tiendra dans cette même salle le jeudi 17 septembre prochain, de 17 à 19h00**. Ce sera l'occasion pour M. Testu de présenter ses recherches, puis pour les membres de la commission de discuter avec un expert reconnu, qui pourra donner un certain nombre de recommandations utiles pour la suite des travaux. Vu le caractère exceptionnel de cette séance, **F. Wittwer** invite les personnes qui le souhaitent à se faire accompagner à cette séance extraordinaire d'une ou deux personnes de leur choix et **les remercie, pour des raisons d'organisation, d'informer le secrétariat - Mme Nicole Paxion - du nombre de participants.**

F. Wittwer indique que les séances suivantes seront respectivement consacrées,

- le 29 septembre: GIAP - FAS'e: présentation, cadre, enjeux, etc.
ARA
- le 6 octobre: Analyse des milieux du sport
- le 27 octobre: Analyse des milieux culturels et de l'enseignement musical

Le groupe de pilotage aura sur cette base la tâche d'établir différents scénarios d'horaire scolaire plus fins et détaillées qui seront étudiés lors d'une **journée ou demi-journée de séminaire, le 17 novembre prochain**. **F. Wittwer** prie à ce propos les membres de la commission de bien vouloir indiquer s'il leur est

possible de se libérer une journée entière ce jour-là.

3. Tour d'horizon des études et recherches sur les rythmes scolaires

Présentation par M. Jean-Jacques Ducret, SRED

M. Wittwer présente brièvement M. Ducret qui, dans le cadre du mandat de recherche adressée au SRED, a plus particulièrement été chargé de faire un tour d'horizon des études et recherches consacrées aux rythmes scolaires.

J.-J. Ducret ajoute avoir effectué un survol des recherches en chronopsychologie et chronobiologie concernant les horaires scolaires. Il tient en préambule à formuler deux mises en garde:

- non spécialiste de la question, il s'est limité à extraire des résultats susceptibles d'intéresser la commission;
- ces disciplines, très jeunes, sont confrontées à de grandes difficultés méthodologiques et doivent en conséquence être prises avec précaution.

J.-J. Ducret parcourt brièvement le plan de sa présentation, qui distingue trois niveaux de rythmicité concernés: biologique, psychologique, performances scolaires avec en sus, hors du niveau des ces recherches, les rythmes sociaux qui peuvent moduler plus ou moins fortement les rythmes internes des individus.

J.-J. Ducret passe ensuite à la description des rythmes "standards" (les guillemets sont de son fait), expliquant que la notion de "standard" doit être prise avec réserve en raison du caractère très récent (années 80) des recherches et aussi du fait que celles-ci sont presque essentiellement concentrées sur la France.

J.-J. Ducret présente, sans entrer dans le détail, différentes courbes relatives aux rythmes "standard" et à leur évolution selon l'âge (figures 2 à 8) puis évoque, en commentant leurs résultats respectifs, les différentes études effectuées:

- Il ressort de la première recherche effectuée en 1993 par le Professeur Testu (figure 9), qui différencie 4 scénarios possibles d'aménagement du temps scolaire, que les meilleurs résultats sont obtenus par les élèves de l'école de Joué, école "standard". Les deux écoles à quatre jours sont quant à elles inférieures en résultats mais la suite de la présentation montrera que tel n'est pas toujours le cas.
- La deuxième recherche (schéma 1) distingue une école expérimentale fonctionnant sur le principe de l'horaire continu (classe 6 jours par semaine) de trois autres écoles, qui ont classe 4 ½ jours par semaine, avec des horaires un peu particuliers. L'on peut déduire du schéma que les résultats les plus satisfaisants sont obtenus par l'école dans laquelle les élèves ont classe le samedi matin; les conditions d'apprentissage y sont plus favorables, le congé du mercredi matin permettant de prolonger l'effort jusqu'au vendredi après-midi.
- La troisième recherche (figures 10-13), basée sur une expérience effectuée à Rennes entre 2002 et 2004 se base sur une comparaison entre deux écoles, l'école témoin et l'école expérimentale Sonia Delaunay, pour conclure que les élèves qui vont en classe le mercredi matin (mais à 9 heures) ont un meilleur sommeil (40 minutes supplémentaires pour les enfants de CM2), une

meilleure vigilance, de meilleures performances intellectuelles et scolaires, une meilleure adaptation scolaire; ils peuvent poursuivre l'effort jusqu'au vendredi, contrairement à leurs camarades qui ont l'école sur 4 jours et chez lesquels on constate une chute de l'attention le vendredi.

J.-J. Ducret tient toutefois à souligner que l'école Sonia Delaunay est une école expérimentale, dans laquelle les enseignants sont vraisemblablement très engagés ce qui peut quelque peu fausser la donne.

- La dernière étude (Delvolvé 1994 - figures 14-15), propose une comparaison de quatre types d'aménagements scolaires, en montrant l'impact journalier, hebdomadaire et annuel respectif de chacun en matière de capacité mémoire. Si quasiment aucun écart n'est constaté en février, les choses évoluent ensuite, les performances variant en juin en fonction de l'aménagement scolaire. Le meilleur horaire semble être celui des 4 jours (soit 4 x 6h), la moins bonne courbe étant, peut-être en raison de l'effet fatigue, celle des 4X6h30.

Ces résultats sont décortiqués dans les figures 16-18. Il en ressort que *l'effet de récence* (qui implique un moindre effort de mémorisation) augmente au cours de la semaine tandis que *l'effet de primauté* (= effort pour mémoriser les premiers items d'une série de chiffres ou de mots) diminue sur la semaine en juin. Plus l'élève est fatigué, plus il se rappelle les derniers items d'une série, conformément à l'effet récence. La situation est inversée pour les premiers items: plus l'enfant avance dans la journée et dans la semaine, moins la mémorisation est bonne. Des variations sont en outre constatées selon l'aménagement scolaire: les enfants qui fréquentent l'école 4X6 heures par jour sont relativement frais en fin de journée, contrairement à leurs camarades qui vont à l'école 4X6h30 et qui doivent, eux, fournir un effort très important pour mémoriser des éléments (effet primauté moins bon). Enfin, les élèves allant à l'école le samedi matin sont en moyenne au-dessous de ceux qui ont l'école le mercredi matin.

- Une seule recherche a été réalisée au niveau européen, toujours par le Professeur Testu, avec une comparaison sur quatre pays: la journée continue allemande, la journée semi continue anglaise, la journée espagnole et enfin la journée française. Selon J.-J. Ducret, il semblerait que la journée continue pose problème (voir figure 19). Pour F. Testu cependant, les différences entre courbes ne seraient pas dues aux différences d'aménagements, mais aux types de populations interrogées.

J.-J. Ducret termine sa présentation par l'"horaire idéal" (présentation Powerpoint, p. 12), selon le Professeur Testu, qui suggère de privilégier l'école le samedi matin pour les enfants jusqu'à 13 ans (conclusion un peu curieuse en fonction des éléments énoncés plus haut!). Il est vraisemblable que l'argument principal d'un tel choix porte sur le fait que les enfants de familles défavorisées ou à problèmes qui ont congé le samedi matin (week end prolongé) ont ensuite un mauvais rythme scolaire durant toute la semaine suivante (dérèglement des rythmes standard).

Cependant, dans leur ensemble, les résultats précédemment exposés semblent privilégier le mercredi matin scolaire, avec le début de classe retardé pour protéger le lever des enfants.

Toujours si l'on se rapporte aux figures examinées, les solutions à écarter sont quant à elles l'horaire continu et l'allongement du temps journalier en classe, avec possibilité de décaler vers la fin de l'après-midi, les résultats étant meilleurs vers 17h00.

J.-J. Ducret conclut en rappelant que de nombreuses variables sont susceptibles

de modifier les courbes chronopsychologiques, et qu'il convient donc de considérer les résultats rapportés avec une grande prudence.

Ce survol, relève **F. Wittwer**, montre bien toute la complexité de l'approche. Si les aspects évoqués sont bien évidemment une dimension à prendre en compte dans l'organisation de l'école et de l'aménagement des activités des enfants, ils ne sont pas les seuls. **F. Wittwer** retient que l'horaire idéal selon le Professeur Testu présente des variations en termes de qualité d'heures d'apprentissage selon l'âge des enfants: 21 heures sont préconisées pour les petits et 31 heures pour le CO.

S. Duhoux souhaite recevoir une copie de la présentation de M. Ducret par voie électronique.

F. Wittwer précise que, sauf exception, toutes les présentations effectuées en séance sont en général également diffusées sous forme électronique avec le procès-verbal.

S. Capeder note, dans la comparaison du modèle expérimental versus école témoin, deux données qui diffèrent: le mercredi matin pour l'une et pas pour l'autre, la répartition distincte de l'horaire scolaire. A-t-on pu évaluer l'incidence respective de chacune de ces données sur les résultats scolaires?

J.-J. Ducret répond que l'analyse n'a pas été affinée à ce niveau mais que cette question pourrait être posée au Professeur Testu le 17 septembre prochain.

S. Capeder relève que, selon la figure 9, l'école de Joué semble la plus adéquate alors même que les élèves y ont classe le samedi matin; cette constatation contredit d'autres types de comparaison.

J.-J. Ducret insiste sur le fait que l'école Joué, où les enfants ont classe 2 samedis matin sur 3, est de type expérimental, ce qui peut avoir une incidence. Plusieurs des écoles objets de comparaison sont par ailleurs en zone ZEP, ce qui influe aussi sur les résultats. Il propose de garder ces questions pour l'intervention du Professeur Testu.

S. Capeder souhaite savoir si l'on connaît la répartition des horaires respectifs des journées de 4X6 ou de 4X6h30.

J.-J. Ducret indique que rien n'est précisé dans l'article sur le détail des horaires scolaires.

B. Riedweg tient à ce stade à faire une remarque conceptuelle, portant sur le fait que, depuis l'année dernière (2008), le samedi matin d'école a été supprimé en France. Cet élément entre peut-être dans les conclusions données en fin de recherche.

J.-J. Ducret ajoute n'avoir pas parlé de la motivation ou encore de l'origine des élèves, qui sont aussi des facteurs très importants.

F. Wittwer suggère de s'en tenir là en l'état et de reprendre cette discussion en présence du Professeur Testu. Tous ces éléments seront intégrés dans le rapport scientifique du SRED.

Pour être très clair, poursuit il, il n'est bien entendu plus question du samedi matin d'école dans le canton de Genève. **F. Wittwer** se dit par ailleurs surpris

que l'horaire continu n'ait pas la plus value que l'on aurait pu supposer. Il constate que pour les petits, commencer l'école plus tard (9 heures) constitue plutôt un facteur favorisant l'apprentissage. Il relève que l'on sait aujourd'hui davantage ce qu'il faut éviter de faire des erreurs à ne pas commettre, plutôt que de se rallier à un "horaire idéal" qui n'existe pas dès lors que l'in doit intégrer d'autres facteurs prépondérants liés à la vie de famille, aux contingences professionnelles, etc..

F. Wittwer demande à M. Spagnoli de donner un retour d'information sur l'enquête du SRED "Horaire scolaire" et activités extrascolaires".

Rappelant que 756 questionnaires ont été envoyés, **M. Spagnoli** ajoute que le taux de retour d'ensemble moyen, selon le mode de calcul, varie entre 60 et 70%, ce qui peut être considéré comme très bon pour une enquête postale. Aucune différence statistique significative n'a été constatée entre catégories d'activité; il y a en revanche des variations tributaires du calendrier de distribution.

Toutes ces données fourniront, note **F. Wittwer**, une base de matière intéressante et significative. Une première analyse, relative notamment au positionnement des associations sportives, sera donnée par le SRED le 6 octobre prochain.

M. Spagnoli tient à signaler que, parmi les partenaires représentés au sein de cette commission manquent encore deux questionnaires. Il remercie les personnes concernées de bien vouloir **les faire parvenir au SRED avant ce vendredi au plus tard**.

J.-L. Boesiger distribue la situation de l'horaire scolaire pour l'enseignement primaire à Genève. Cet horaire s'articule sur quatre jours, avec des journées de 7 périodes de 45 minutes, quatre le matin et trois l'après-midi. A noter une petite particularité à ce niveau, deux périodes du matin étant de 50 minutes. L'horaire est donc de 6 X 60 minutes par jour sur quatre jours.

J.-L. Boesiger fait état d'une autre spécificité qui concerne les degrés de 1^{ère} et 2^{ème} enfantine ainsi que la 1^{ère} primaire, soit le temps d'accueil, prévu entre 8h-8h45 et entre 13h30-14heures. Durant ce temps, qui n'est pas obligatoire pour les élèves, l'enseignant est dans sa classe pour offrir une prestation aux élèves présents.

J.-L. Boesiger précise encore que la situation particulière de l'Ecole des Eaux-Vives, où l'horaire continu (8h-13h sur cinq jours) a été introduit, n'a pas été intégrée. L'école primaire genevoise repose sinon sur le modèle 4X6 heures (récréations incluses).

B. Riedweg juge important d'ajouter un élément d'information: une distinction s'impose, en termes qualitatif et quantitatif, entre les deux temps d'accueil. La réalité montre en effet que la quasi-totalité des enfants sont présents durant le temps d'accueil de l'après-midi, avec un enseignement effectif donné par l'enseignant. Pour les élèves présents le matin, c'est aussi un temps d'apprentissage qui leur est proposé.

La directive stipule, souligne **S. Duhoux**, que le temps d'accueil est considéré comme un temps d'enseignement; la réalité montre pourtant que ce temps d'accueil comporte un temps d'enseignement suivi d'un temps de jeu.

Un autre élément, relève **F. Wittwer**, ne doit pas être négligé dans le processus d'harmonisation scolaire, soit l'obligation scolaire dès 4 ans, ce qui exigera une clarification de ce que l'on entend par "temps d'accueil" et sa suppression probable en 1P (future 3^P).

S. Capeder souhaite savoir si les 4X6heures ou 4X6h30 évoquées dans les études sont du temps d'enseignement réel ou du temps de présence à l'école.

J.-J. Ducret dit ne pas avoir les éléments pour répondre à cette question, qu'il suggère de poser au Professeur Testu.

S'agissant du temps d'accueil, **J.-L. Boesiger** précise que les statistiques ne font pas état de cette période réduite d'enseignement au cycle élémentaire.

M. Schüle décrit à son tour le cadre horaire global en vigueur au Cycle d'orientation, avec 32 périodes de 45 minutes réparties de manière générale sur 4 journées de 7 heures avec, en sus, 4 périodes de 45 minutes le mercredi matin. Plusieurs contraintes ont une incidence sur l'aménagement de cette horaire:

- les contraintes liées à l'âge des élèves et au transport scolaire, prévu pour être effectué de manière autonome, avec des conséquences induites en matière de début et de fin d'école;
- la mobilité au sein du bassin de recrutement, qui impose parfois, pour des raisons d'équilibrage d'effectifs, de modifier la carte scolaire de manière plus fine entre les différents établissements;
- les contraintes internes: les établissements doivent veiller à ce que l'horaire soit le plus compact et le plus régulièrement condensé (horaires blocs) pour les élèves de 7P. En fonction de l'utilisation de locaux spécifiques (salles de gymnastique par exemple) ou de choix d'options, il n'est toutefois pas toujours possible de contenir ces horaires pour les 8P et 9P, avec, le cas échéant, des horaires hors cadre scolaire habituel. Ce qui est garanti, c'est l'absence d'heure blanche, à savoir de trou dans l'horaire d'1/2 journée.
- dans la composition horaire, les contraintes pédagogiques de l'enseignement pour l'élève priment toujours sur celles de l'horaire des enseignants. Un souci particulier est ainsi accordé à la répartition des différents enseignements à l'intérieur du cadre scolaire général.

F. Wittwer ajoute que le concordat HARMOS demande aux cantons d'organiser l'école par périodes-blocs. Dans le cadre certains cantons ou de regroupements de communes, les heures de début et de fin d'école doivent être à peu près identiques pour toute la scolarité obligatoire. Il s'agit d'éviter que l'école commence et finisse à des heures différentes durant toute la scolarité obligatoire. Genève satisfait à cet égard pleinement depuis des dizaines d'années aux exigences des périodes-blocs selon HARMOS. Un autre aspect figure dans l'article 5 du concordat, à savoir la recommandation de renforcer l'offre d'infrastructures nécessaires pour permettre la prise en charge des enfants le matin, durant la pause de midi et après l'école; ce qu'HARMOS désigne par "structures de jour". Genève satisfait là aussi pleinement à cette recommandation. Si Genève doit modifier l'horaire scolaire en augmentant sa

dotation, c'est uniquement pour répondre aux exigences posées par le plan d'études romand s'agissant de la formation des élèves qui conduisent à donner aux élèves plus de temps pour leur permettre de maîtriser les connaissances et les compétences qui figurent dans le plan d'études.

4. Dotation horaire à Genève et dans les cantons romands: travaux en cours de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Présentation par M. Alain Emery, membre du groupe ressource de la CIIP

Discussion

A. Emery commence par passer en revue le plan de sa présentation, dont la version intégrale en ppt sera jointe au présent PV.

Il dit quelques mots du contexte, à savoir le Plan d'études romand (PER) et rappelle sa probable mise en application pour 2011, sous réserve de décisions politiques.

Il rappelle les principales dernières étapes récentes et futures:

- 30 novembre 2008: fin de la consultation;
- décembre 2008: élaboration des rapports cantonaux;
- janvier-février 2009: élaboration du rapport romand;
- mai 2009: décision CIIP, avec prise en compte de tous les résultats de la consultation qui s'est avérée extrêmement riche;
- septembre 2009: début des travaux pour introduire les modifications suite à la consultation;
- fin mai 2010: si tout va bien, mise à disposition de la version d'application du PER;
- dès juin 2010: les opérations d'informations et de formation peuvent commencer;
- rentrée 2011: introduction du PER.

Vouloir un plan d'études commun pour la Suisse Romande oblige à s'interroger sur sa mise en application, surtout dans un contexte d'harmonisation, notamment en termes de dotations horaires et de moyens d'enseignement. Pour ces derniers, la décision est prise, ils seront systématiquement romands.

Se pose la question de savoir de quel temps scolaire il est question: il y en a plusieurs, chacun correspondant à un aspect de la scolarité, chacun dépendant d'un contexte, d'objectifs et de contraintes qui lui sont propres. Nombreux sont les éléments, complémentaires mais aussi parfois contradictoires qui interviennent. Pour notre propos, c'est le temps d'enseignement-apprentissage qui nous intéresse.

Les liens entre plan d'études et dotations horaires sont flous:

- temps d'enseignement ou temps d'apprentissage? Probablement un mélange des deux;
- il n'existe pas d'algorithme qui transforme des lignes de plan d'études en dotations horaires;
- il y a donc une certaine subjectivité qui intervient dans toute détermination de dotations horaires MAIS une subjectivité étayée car elle s'appuie sur l'expérience et l'habitude.

Dans l'élaboration d'un Plan d'études, le problème de la dotation horaire se pose à deux moments différents:

- lors de l'écriture du Plan d'études \Rightarrow cadre d'écriture (souvent implicite dans les démarches cantonales);
- lors de sa mise en application \Rightarrow grille horaire.

Ces deux démarches sont fortement liées mais elles ne font pas référence aux mêmes contextes: certains paramètres à prendre en compte (temps scolaire non extensible, problème de l'emploi, etc.) sont différents.

Les limites de l'horaire hebdomadaire résident dans le fait que l'ensemble des différents apports scolaires doivent trouver leur place dans le nombre de périodes que comprend une semaine. On se trouve dans tous les cas confronté à une mission impossible MAIS on finit tout de même par y arriver.

Un projet de formation est très ambitieux, avec différents domaines d'apprentissages (langues, mathématiques et sciences de la nature, sciences de l'Homme et de la société, corps et mouvement, arts) , les préoccupations dont l'école doit s'occuper (éducation à la santé, aux médias, aux citoyennetés et à l'environnement) et les capacités transversales que l'école doit développer (communication, pensée créatrice, collaboration, démarche réflexive et sens critique, stratégie et réflexion métacognitive).

Différents apports et écrits doivent être mis en cohérence pour élaborer un Plan d'études et tout cela doit rentrer dans une dotation horaire. L'exercice aboutissant à chaque fois à des débordements, l'on passe en conséquence de la dotation horaire souhaitée à la dotation horaire "raisonnable", qui implique de devoir retrancher certains éléments du cursus, ce qui est difficilement accepté.

Les apports du Plan d'études ne trouvent pas tous leur place dans la grille horaire hebdomadaire, notamment:

- parce qu'elle est déjà surchargée;
- du fait que la modalité hebdomadaire n'est pas l'organisation la plus pertinente pour le type d'apports proposé. Dans ces cas, il peut être proposé des journées ou des semaines thématiques (semaines vertes, échanges linguistiques, journées de l'orientation, journées sportives, etc.);
- parce que certains apports du Plan d'études sont trop ponctuels pour rentrer dans l'organisation hebdomadaire (éducation routière, éducation sexuelle, prévention santé, etc.).

Du fait de l'organisation hebdomadaire, ces différentes "interventions" se font en lieu et place des disciplines normalement programmées, ce qui peut poser problème et créer des tensions.

Cela oblige à préciser certains points, que tous les acteurs réunis ici autour de la table devraient avoir en tête:

- une différence doit être introduite entre LE Plan d'études (PE) et les plans d'études spécifiques (Pes) qui le composent:

$$\text{PE} = \text{Pes} + \text{des apports de Formation Générale (FG)} \\ + \text{capacités transversales, "+" ...}$$

Dans tout projet scolaire s'intègrent un certain nombre de valeurs postulées par l'institution. Il ne s'agit pas de les enseigner mais de trouver des moments pour permettre aux enfants de se les approprier.

- les différents temps du Plan d'études liés aux modalités d'application temporelles

$$T_{PE} = T_{GE} + T_{hgh}$$

- T_{PE} étant le temps effectif d'enseignement sur l'année pour l'application du Plan d'études
- T_{GE} étant le temps, sur l'année, pour des plans d'études spécifiques faisant partie de la grille horaire hebdomadaire
- T_{gh} étant le temps, sur l'année, pour les apports hors grille horaire hebdomadaire

Ces distinctions sont **importantes en termes de reconnaissance**.

A. Emery présente ensuite l'état des lieux dans les différents cantons romands en matière de grille horaire.

Il commence par quelques remarques préalables, soulignant en premier lieu la véritable volonté qui existe chez chacun d'entre eux d'harmoniser les choses MAIS en gardant des prérogatives cantonales. Il évoque la question de la validité des données dans une perspective de comparaison, avec parfois des différences phénoménales qui reposent sur pas grand-chose. Il parle enfin du choix de l'unité de temps, précisant qu'en termes d'harmonisation, l'unité de temps retenue est la période. La minute est en effet peu pertinente car elle induit de trop grandes variations. A noter que deux cantons, soit le Valais et Fribourg, ont des périodes de 50 minutes (et pas 45), mais avec un temps de passage d'une classe à l'autre parfois compris dans le temps d'enseignement.

L'unité de temps utilisée est donc la période, standardisée à 45 minutes.

Les périodes hebdomadaires sont par ailleurs cumulées sur l'ensemble du cycle. Telle est la base sur laquelle reposent les tableaux comparatifs.

A. Emery présente la synthèse des grilles horaires comparatives, indiquant qu'il n'existe aucune donnée comparative concernant le 1^{er} cycle (élémentaire).

Quelques remarques relatives aux tableaux:

- les cantons les moins bien dotés ont tous le projet d'augmenter leur dotation horaire; le canton de Neuchâtel s'y est d'ailleurs déjà employé.
- Les élèves valaisans de 2^{ème} cycle bénéficient d'une dotation horaire hebdomadaire supérieure à celle des élèves du troisième cycle (CO); étant difficile d'imaginer augmenter encore cette dotation, l'anglais sera donc simplement intégré à l'horaire.
- La colonne intitulée "dotation commune" correspond, pour un cycle, une discipline ou un domaine, à la dotation horaire commune partagées par tous les élèves romands.
- S'agissant des langues, les différences importantes apparaissent en allemand et en français.

F. Wittwer confirme que la situation du Jura, de Neuchâtel et de Genève est principalement répercutée sur les langues, plus particulièrement sur l'allemand pour ce qui est de Genève.

- Les spécificités cantonales sont à entendre comme tous les apports qui ne relèvent pas strictement du Plan d'études romand, à savoir par exemple le latin ou encore l'éthique et la culture religieuse. Ces disciplines permettent de réduire un peu les écarts entre cantons. A noter que les cantons qui ont les plus fortes dotations horaires ont aussi les plus fortes dotations au niveau des spécificités.

- La complexité est plus importante en ce qui concerne le 3^{ème} cycle, tous les cantons ayant des profils d'élèves qui introduisent de grandes différences. Il convient donc ici de parler DES dotations horaires.
- La manière de prendre en compte les élèves en difficultés varie selon les cantons, avec parfois des augmentations (on leur donne plus de temps pour pouvoir arriver à un certain niveau de maîtrise) ou au contraire des réductions des dotations horaires (on allège leur charge de travail) et cela pour les mêmes disciplines.
- Les langues et les sciences humaines sont des points sensibles dans la discussion; par exemple ; Genève et le Valais accordent un "poids" différent aux sciences humaines.

Quelques constats concernant le 2^{ème} cycle:

- les écarts qui apparaissent entre cantons devraient s'atténuer, du fait de la démarche d'augmentation de la dotation horaire entamée par les cantons les moins dotés;
- les spécificités cantonales ne sont pas si grandes;
- le poids donné à certaines disciplines est l'élément qui a le plus d'incidences lorsque l'on compare les dotations horaires cantonales;

Quelques constats relatifs au 3^{ème} cycle (CO):

- Les dotations horaires globales sont relativement proches.
- A l'intérieur des cantons, les spécificités diffèrent en fonction des regroupements d'élèves tant dans leurs contenus que dans leurs dotations horaires. Pour gérer ces situations, les cantons utilisent principalement trois méthodes :
 - une marge de manœuvre de quelques périodes par rapport à une dotation globale de base (périodes réservées pour les choix d'options);
 - une augmentation de la dotation horaire globale quand, pour un regroupement donné, les spécificités qui le caractérisent demandent une dotation horaire plus importante que la marge de manœuvre prévue ;
 - un transfert de dotation horaire de certaines disciplines au profit de la spécificité (ex. : une diminution de la dotation de français au profit du latin).
- Dans la grande majorité des cas le "poids" horaire des spécificités cantonales est bien inférieur à 15% (Ce sont les différences de dotations horaires entre regroupements à l'intérieur d'un canton qui induisent les plus fortes différences)

F. Wittwer indique que cette présentation avait pour objectif de mettre en évidence le souci qu'a chaque canton, par ailleurs confronté à ses propres problèmes, de mettre en œuvre l'harmonisation scolaire. Il importe que chacun puisse disposer des données les plus actualisées et objectives possibles, de manière à travailler de façon sereine à l'harmonisation et à la dotation scolaire. Le but est pour rappel d'augmenter la dotation horaire de la façon la plus cohérente et harmonieuse possible. Du temps sera réservé lors de prochaines séances pour revenir sur cette question.

M. Kleiner souhaite recevoir la présentation complète, avec les divers scénarios possibles, avant la prochaine séance pour pouvoir étayer la discussion.

F. Wittwer répond que la présentation sera transmise par voie électronique sous réserve des éléments qui font encore actuellement l'objet d'une réserve de la CIIP tant qu'elle ne s'est pas officiellement prononcée sur la question de l'harmonisation de la dotation horaire par domaines et disciplines. Le dossier n'est en l'état pas tranché politiquement sur la question de savoir comment et jusqu'où on va harmoniser.

5. Divers

Le Bulletin du GAPP, N°108 automne 2009, qui évoque notamment la question des modifications de l'horaire scolaire, est mis à la disposition des membres de la commission.

La séance est levée à 19h00.

**La prochaine réunion extraordinaire de la commission HHS
aura lieu**

**le jeudi 17 septembre 2009
de 17h00 à 19h00**

Département de l'instruction publique, Salle 2